Le 10 février 2016

PAR COURRIEL ET SUIVI PAR COURIER

Mme. Annie Racine
Directrice Générale
Municipalité de la Pêche
1, rte Principale ouest
La Pêche QC J0X 2W0

Chère Mme. Racine:

Cette lettre fait suite aux correspondances antérieures concernant la problématique de l'apparence des cyanobactéries (fleur d'eau) dans les eaux du lac Bell, plus particulièrement la lettre datée du 8 octobre 2015. Par la présente, je vous urge de nous confirmer que vous allez entreprendre l'application de certains règlements et inspections en 2016, tel que détaillés dans cette lettre.

Comme vous le savez, le lac Bell a subi un épisode de fleur d'eau en août 2015 qui a duré à-peu-près trois semaines. L'épisode de fleur d'eau nous a tous alarmé. C'est la première fois qu'une fleur d'eau a été enregistrée dans le lac Bell. Les résultats des tests du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après Ministère de l'environnement) ont démontré que le lac en entier a été atteinte, avec des concentrations jusqu'à 2 000 000 cellules par ml. Nous comprenons que les causes des fleurs d'eau sont nombreuses, mais les informations fournis pour le Ministère de l'environnement attribuent en gros la cause à des montants élevés de phosphore total et nitrates dans les eaux du lac.

Suivant l'épisode de fleur d'eau, L'Association des lacs Bell et Fraser a levé suffisamment de fonds pour procéder en octobre 2015 avec la caractérisation de la bande riveraine des deux lacs, par l'Agence de bassin versant des 7 (l'ABV des 7). Je vous fais parvenir cette étude en pièce jointe. Comme vous verrez, cette étude nous permet de comprendre où et comment intervenir dans le but d'améliorer la santé du lac.

Dans cette lettre, nous élaborons certaines demandes de la Municipalité de La Pêche, dans la lutte contre les fleurs d'eau.

Recommandations de l'ABVdes7 et demandes de l'Association

L'ABVdes7 offre plusieurs recommandations pour protéger lacs Bell et Fraser, entre outre :

a. Que la Municipalité de la Pêche applique rigoureusement le règlement qui oblige la naturalisation de la bande riveraine à au moins 5 mètres de la ligne des hautes eaux.
b. Que la Municipalité inspecte dans les plus brefs délais tous systèmes septiques des propriétés autour des lacs Bell et Fraser, et appliquer rigoureusement tout règlement relatif à la conformité des systèmes septiques.

Par la présente, je vous urge de nous confirmer que vous allez entreprendre l'application de ces règlements et de ces inspections en 2016.

Re-soumission des demandes d'octobre 2015

Nous vous resoumettons les demandes suivantes, comprises dans la lettre d'octobre 2015 :

- Un soutien financier du montant de 4 655 $ (taxes en sus) pour une deuxième étude par l'ABVdes7, soit une étude du bassin versant. Cette étude aurait lieu aussitôt que possible, soit débutant en mai 2016. Je vous resoumets la soumission expliquant cette étude et le prix.
- Élaboration par la Municipalité d'un plan d'action et un plan directeur de bassin versant des lacs. Ces plans serviront en partie à informer tout développement dans les environs des lacs.
- Entreprendre la traduction vers l'anglais du guide de bonnes pratiques (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide-synth-bonne-pratiq.pdf) publié par le Ministère de l'Environnement sur le sujet des cyanobactéries, afin de s'assurer que tous les résidents et propriétaires puissent les consommer. Je crois que cela servirait aussi aux autres Associations de lac de la Municipalité de la Pêche.

S'il vous plait n'hésitez surtout pas de communiquer avec moi au 819-459-1842 ou par courriel au bellfraserca@gmail.com si vous avez des questions ou nécessitez plus de renseignements. Nous attendons avec impatience votre réponse favorable à ces demandes.

Tenons la santé des lacs et des habitats environnant à cœur!

Kathryn Reynolds
Présidente, Association des lac Bell et Fraser

Cc : M. Jean-Paul Brisebois, Conseiller

M. Robert Buissière, Maire